

Le 13 juin 2023

NOTE D'INFORMATION N° 17/2023

Objet : Bulletin Social Individuel (BSI)

Le BSI est un document annuel et individuel s'adressant spécifiquement à chaque salarié. Cette année, son modèle a été refondu pour le rendre plus lisible et plus clair.

Il reprend les différentes composantes de votre rémunération : salaires, montant de l'intéressement et abondement, ainsi que d'autres informations personnelles telles que vos droits à congés, vos formations, les montants de cotisations mutuelle santé et prévoyance, la prise en charge des frais Télétravail, la participation au RIE et le forfait mobilité douce.

Il est le reflet des montants que le GSA+ vous a versé de manière individuelle en 2022 mais également les montants collectifs versés pour l'ensemble des salariés (subventions CSE, action logement ...)

Pour des raisons de confidentialité, ce document vous sera envoyé en format PDF à votre adresse mail personnelle.

Le service des ressources humaines reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Gaëlle BONTET
Directeur

